

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

CAPRIONA (A L ATTENTION DE Florent
SUTRA)

BP 20026
97725 LE PORT CEDEX

V/REF :

N/REF : 2003 B 274 / 2018-B-3271

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 20/07/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

CAPRIONA
Société par actions simplifiée
40 rue Mahatma Gandhi
97419 La possession

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3271 le 11/12/2018

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 447 859 299 (2003 B 274)

Fait à SAINT- DENIS le 11/12/2018,

LE GREFFIER



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	10 693	10 693		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	130 857	130 857		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 880	12 880		
Autres immobilisations corporelles	178 610	87 727	90 883	66 404
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	13 641 827		13 641 827	13 598 439
Créances rattachées aux participations	6 410 518	213 040	6 197 477	6 300 507
Autres titres immobilisés	3 178 247	323 237	2 855 010	2 825 901
Prêts	392 736		392 736	403 082
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 956 366	778 433	23 177 933	23 194 333
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 732		1 732	
Créances				
Clients et comptes rattachés	306 350		306 350	269 944
Autres créances	752 973		752 973	368 150
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 240 897	8 605	1 232 292	2 431 568
Disponibilités	2 109 877		2 109 877	1 450 912
Charges constatées d'avance (3)	7 357		7 357	4 128
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 419 186	8 605	4 410 581	4 524 702
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	28 375 552	787 038	27 588 514	27 719 035
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 379 000	9 379 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 997 595	1 997 595
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	937 900	937 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	9 743 449	8 951 332
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	899 554	792 117
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 957 498	22 057 944
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 621 223	90 159
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 187 397	4 777 066
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 999	111 170
Dettes fiscales et sociales	117 786	201 334
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 001	
Autres dettes	559 611	481 362
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	4 631 016	5 661 091
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 588 514	27 719 035
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 264 870	
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 366 146	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	297	
(3) Dont emprunts participatifs	2 181 604	2 867 547
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016	Ecart €	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 021 690	1 164 632	-142 942	-12,27
Chiffre d'affaires net	1 021 690	1 164 632	-142 942	-12,27
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 372	258	1 114	431,44
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	36 675	26 112	10 563	40,45
Autres produits	1		1	
Total produits d'exploitation (I)	1 059 738	1 191 002	-131 264	-11,02
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	474 519	400 910	73 609	18,36
Impôts, taxes et versements assimilés	13 310	13 814	-504	-3,65
Salaires et traitements	429 370	471 844	-42 474	-9,00
Charges sociales	161 057	183 509	-22 452	-12,24
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	27 061	26 420	642	2,43
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	279	7	271	NS
Total charges d'exploitation (II)	1 105 596	1 096 504	9 092	0,83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-45 858	94 498	-140 356	-148,53
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	1 010 050	540 427	469 624	86,90
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)	90 772	178 571	-87 800	-49,17
Autres intérêts et produits assimilés (3)	229 647	107 068	122 579	114,49
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges	2 125 554		2 125 554	
Différences positives de change		113 233	-113 233	-100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement	87 794	82 782	5 012	6,05
Total produits financiers (V)	3 543 817	1 022 081	2 521 736	246,73
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi	292 536	127 331	165 205	129,74
Intérêts et charges assimilées (4)	63 391	50 422	12 970	25,72
Différences négatives de change	99 875		99 875	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem	6 985		6 985	
Total charges financières (VI)	462 787	177 753	285 034	160,35
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	3 081 030	844 328	2 236 702	264,91
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)	3 035 172	938 826	2 096 346	223,29

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016	Ecart €	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	58 300	76 155	-17 855	-23,45
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	58 300	76 155	-17 855	-23,45
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 193 918	45 749	2 148 169	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 193 918	45 749	2 148 169	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 135 618	30 406	-2 166 024	NS
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		177 115	-177 115	-100,00
Total des produits (I+III+V+VII)	4 661 855	2 289 238	2 372 617	103,64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 762 301	1 497 121	2 265 180	151,30
BENEFICE OU PERTE	899 554	792 117	107 437	13,56
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes





Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
4 rue Monseigneur Mondon - BP 80 830
97 400 Saint-Denis

Cabinet VERBARD

Commissaire aux comptes
150 T, rue Marius et Ary Leblond
97 460 Saint Paul

CAPRIONA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017



commissaire
aux comptes



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

CAPRIONA

SAS au capital de 9 379 000 euros

Siège social : 40, rue Mahatma Gandhi – 97419 LA POSSESSION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CAPRIONA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la valeur des immobilisations financières.

IV. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certaines informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 27 juin 2018

Les Commissaires aux comptes :

EXA

Loïc DRIEUX
Associé

CABINET VERBARD

Éric VERBARD
Associé



ENVOI EN GED

**GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)**
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

CAPRIONA

40, rue Mahatma Gandhi
97419 La possession

Date Chrono : 11/12/2018

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 2003 B 274

N° de dépôt : 2018B3271

Siren : 447 859 299



GED00400630